



*act*4nature

Les entreprises pour la biodiversité

Publication des engagements
10 juillet 2018 • Paris

LES DIX ENGAGEMENTS COMMUNS

Le monde scientifique :

- nous alerte sur les atteintes à la biodiversité causées par le mode actuel de développement économique mondial¹ et la démographie,
- nous avertit que l'hypothèse d'une sixième extinction de masse générée par les activités humaines se vérifie²,
- nous explique que la biodiversité est désormais menacée et, à travers elle, tout le fonctionnement de la planète vivante,
- nous prévient que les services écosystémiques seront affectés sans que l'on soit en mesure aujourd'hui d'en estimer les conséquences sociales et économiques, y compris celles touchant nos entreprises.

Le monde scientifique nous indique aussi plus précisément que la situation va se dégrader sur terre et dans les mers si rien n'est fait pour agir sur les facteurs à l'origine des atteintes à la biodiversité : artificialisation des sols et fragmentation des territoires réduisant les habitats, surexploitation des ressources, monocultures, pollutions, développement des espèces exotiques envahissantes et enfin changement climatique. Ces mécanismes, à forte inertie, sont pour la plupart reliés entre eux, indirects et diffus.

Nos entreprises peuvent contribuer à de nouvelles dynamiques. Au-delà de leur seule responsabilité sociétale, elles y ont intérêt puisqu'elles dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes et que ce changement d'approche est aussi porteur d'opportunités.

Nous avons déjà des solutions et nous pouvons en développer de nouvelles, rejoignant l'évolution des mentalités et des attentes d'une partie croissante de la population.

Nos expériences concrètes, au sein de nos entreprises et dans nos chaînes de valeur, de nos fournisseurs à nos clients, nous encouragent à changer d'échelle et à créer de la valeur en intégrant la biodiversité dans nos stratégies.

La plupart des pays dans lesquels nous agissons mettent en œuvre des politiques publiques, à différents niveaux, visant à préserver et restaurer la biodiversité et encouragent l'ensemble des acteurs à y prendre part. En France, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, inscrite dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique³, concrétise cet engagement et incite les entreprises à adopter des démarches volontaires pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale.

Les engagements qui suivent s'inscrivent en cohérence avec ces initiatives publiques.

Conscients du rôle attendu de nos entreprises, nous nous engageons ainsi à intégrer la nature (milieux, faune, flore, écosystèmes, interactions et patrimoine génétique...) dans nos stratégies et nos modèles économiques, et à agir concrètement pour apporter des solutions pour la conservation de la diversité biologique, sa restauration, son exploitation durable et l'usage équitable des bénéfices qui en sont tirés.

(1) Cf. les rapports récents de l'UICN et de l'IPBES.

(2) Texte validé par le Conseil Scientifique de la FRB, et référence au « World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice », BioScience, Volume 67, Issue 12, 1 December 2017. Les versions ultérieures (internationales) prendront en compte les rapports IPBES en attente, en 2018 pour les rapports régionaux et en 2019 pour le rapport global.

(3) Traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, dont les Parties ont adopté un Plan Stratégique 2011-2020 (Objectifs d'Aichi).

Plus précisément nous, entreprises signataires, nous engageons à :

- 1 Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles.
.....
- 2 Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès.
.....
- 3 Évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès, et, lorsque c'est pertinent pour la prise de décision, évaluer économiquement nos impacts et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes.
.....
- 4 Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions tout au long de nos chaînes de valeur, de la production des matières premières naturelles jusqu'à la fin de vie des produits après usage par les consommateurs.
.....
- 5 Éviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser nos impacts, en visant au cas par cas au moins une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité⁴, dans nos activités et zones géographiques d'influence, et en prenant en compte les besoins d'adaptation des écosystèmes au changement climatique.
.....
- 6 Développer en priorité des Solutions Fondées sur la nature⁵, en nous assurant que leur mise en œuvre est conduite de façon scientifiquement fondée et bénéfique pour la biodiversité, notamment en promouvant une certaine variété dans ces solutions.
.....
- 7 Intégrer la biodiversité dans notre dialogue avec les pouvoirs publics, de manière à appuyer la prise en compte de cet enjeu dans les politiques publiques ; lorsque nous y sommes invités, contribuer aux stratégies nationales pour la biodiversité des pays dans lesquels nous intervenons.
.....
- 8 Sensibiliser et former nos collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers ; promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature et accorder une reconnaissance à ces actions et pratiques.
.....
- 9 Mobiliser les ressources et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions concrètes et en assurer le suivi.
.....
- 10 Rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et de nos engagements individuels détaillés ci-après.

De plus, nous appelons les autres entreprises de tous les secteurs à s'engager également et agir avec nous. Les engagements individuels qui suivent précisent ces engagements en fonction de nos activités respectives.

(4) WCC-2016-Res-059 : Politique de l'UICN sur les compensations relatives à la biodiversité (<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-6th-005-Fr.pdf>)

(5) WCC-2016-Res-069 : Définition des solutions fondées sur la nature (<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-6th-005-Fr.pdf>)

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS D'HERMÈS DANS *act4nature*

Hermès est une entreprise familiale dans laquelle, depuis 1837, six générations d'artisans entreprenants et passionnés, poètes et marchands, transmettent à leurs héritiers la culture des belles matières, des savoir-faire artisanaux, et l'amour des beaux objets. Le chiffre d'affaires 2017, réalisé dans plus de 30 pays, est de 5,2 milliards d'euros.

Hermès emploie 13 500 personnes dans le monde, dont plus de 8 300 en France. Notre activité est très intégrée : plus de 70 % des produits sont fabriqués en interne, 80 % de la production est française.

Hermès exploite 41 sites de production en France, majoritairement à taille humaine (250 personnes), où Hermès s'engage au respect de la biodiversité et au dialogue avec ses parties prenantes : élus, riverains de nos sites, associations, fournisseurs... Au total, nous sommes présents à travers presque 80 sites en France.

Nos fabrications suivent un modèle manufacturier artisanal à faible empreinte environnementale, avec un approvisionnement en matières naturelles renouvelables, notamment pour nos deux matières iconiques : le cuir et la soie. Nos cuirs proviennent en majorité d'élevages européens, la soie est produite au Brésil.

Hermès a un profond respect pour la nature, source de ses matières premières et cadre de vie de ses sites et rend compte publiquement de ses engagements en faveur du développement durable dans son rapport annuel, où la biodiversité est prise en compte dans trois de ses priorités stratégiques (« matières », « environnement », « parties prenantes et ancrage territorial »).

Les engagements communs de l'initiative *act4nature*, qu'Hermès a signés, sont complétés par les engagements individuels ci-dessous.

1 Engagements sur la sphère de responsabilité directe d'Hermès :

Lien avec les engagements communs : 1 (stratégie) ; 2 (dialogue parties prenantes) ; 4 (intégration dans la chaîne de valeur) ; 5 (éviter, réduire, compenser) ; 8 (sensibiliser et former les collaborateurs) ; 10 (rendre compte).

Nous souhaitons développer nos actions en faveur de la biodiversité autour de nos sites français sur les sujets suivants :

Nouvelles constructions :

Hermès a la volonté de développer ses sites industriels français en milieu rural ou sur des friches industrielles urbaines à rénover (exemples à Héricourt et à Saint Junien), en intégrant dès le départ un engagement d'éviter de

menacer, de respecter ou de développer la biodiversité existante. Tous nos nouveaux projets reposent sur un référentiel interne « construction durable », inspiré des meilleures pratiques internationales, qui précise notamment les critères que nous appliquons :

- La part de végétalisation du site conservée après les travaux (objectif : > 70 %),

- La part du traitement des eaux usées par phytoremédiation ou équivalent (objectif si applicable : > 80 %),

- La part de toiture végétalisée du bâtiment (> 60 %). Actuellement, nous avons par exemple des toitures végétalisées sur nos trois sites de Pantin et dans l'une de nos maroquinerie (Nontron, Périgord),

- Le nombre d'actions locales en faveur de la biodiversité (objectif : plus de 2),

- La part des espaces extérieurs dans l'ombre au solstice d'hiver (objectif < 30 %).



Plantations :

Selon les disponibilités foncières, nos sites ont procédé à des plantations d'arbres fruitiers : verger conservatoire à Héricourt (Doubs), pommiers à Sayat (Puy-de-Dôme) et partenariat avec un conservatoire local de châtaigniers (Puy-de-Dôme), à Nontron (Périgord) et à La Tardoire (Charente), plantation d'espèces protégées à l'Allan (Doubs). Le toit de notre magasin historique, rue du Faubourg St Honoré à Paris, accueille également des jardins avec des arbres fruitiers. Nous avons l'objectif de poursuivre les travaux de plantations autour de nos sites manufacturiers et tertiaires.

Abeilles :

Nous animons un club des ruchers en interne, 7 sites possèdent des ruches en France : Faubourg St Honoré, Sayat (Puy-de-Dôme), Nontron (Périgord), Le Vaudreuil (Seine

Maritime), La Tardoire (Charente), Belley (Ain), et Annonay (Ardèche). Notre objectif est de pérenniser ces ruchers, d'ouvrir ces sites à l'accueil de ruchers sauvages le cas échéant, et d'étendre cette démarche à nos autres sites.

En complément, nos comités développement durable locaux animent des actions de proximité en faveur de la biodiversité (promotion de fermes en agriculture biologique, de l'utilisation d'ovins pour entretenir les champs, travaux pour l'entretien de zones boisées communes...), en relation avec leurs parties prenantes, occasion de sensibiliser et impliquer tous les collaborateurs.

Hors de France, nos filiales de distribution contribuent à leur manière, par exemple avec des jardins potagers sur les toits à Hong-Kong ou par la plantation d'arbres par les équipes de Shanghai sur la presqu'île de Chongming, zone naturelle protégée.

De manière générale, les actions en faveur de la biodiversité sont régulièrement mises en exergue auprès des collaborateurs. Lors des semaines du développement durable en France et à l'étranger, les films « Demain » (2016), « L'Empereur » (2017) et « On a vingt ans pour changer le monde » (2018) ont été présentés aux collaborateurs. Hermès poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès de ses employés.

2 Engagement sur la sphère d'influence élargie d'Hermès :

Lien avec les engagements communs : 1 (stratégie) ; 2 (dialogue parties prenantes) ; 3 (évaluation des impacts) ; 4 (intégration dans la chaîne de valeur) ; 5 (éviter, réduire, compenser) ; 8 (sensibiliser et former les collaborateurs) ; 10 (rendre compte).

Nous souhaitons poursuivre avec les partenaires auprès desquels nous nous approvisionnons en matières naturelles, un travail constructif qui intègre la protection de la biodiversité.

Nous travaillons dans ce cadre avec des ONG internationales, selon les contextes, afin de mieux évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent et évaluer nos impacts sur notre chaîne d'approvisionnement. La contribution que nous souhaitons poursuivre couvre en particulier deux aspects :

Alligators en Louisiane :

Hermès s'approvisionne en peaux d'alligators directement ou indirectement auprès de fermiers louisianais. L'industrie de l'alligator, fortement réorganisée à la faveur de la mise en place de la convention de Washington, a contribué (1) d'une part à la sauvegarde de l'espèce et à son développement sans précédent dans les zones considérées et, par effet induit, (2) à la protection et à l'entretien des zones humides (le « marsh ») où ces animaux vivent et se reproduisent. Selon le Fish & Wildlife américain, cela correspond à une surface de 3 millions d'acres de zones humides qui sont ainsi mieux entretenues. Notre objectif est de continuer à soutenir les fermiers dans leur développement, permettant ainsi la pérennisation des effets (1) et (2) ci-dessus, en faveur de la protection de la biodiversité flore et faune.

Vers à soie au Brésil :

Depuis plus de 20 ans, une filière d'approvisionnement de fils de soie de haute qualité s'est développée avec l'aide d'Hermès au Brésil. Implantée dans l'État du Paraná, la culture du mûrier a permis d'installer cette filière durablement grâce aux savoir-faire japonais. Cette industrie permet de préserver des biotopes feuillus à faible traitement chimique, le ver à soie nourrissant uniquement de feuilles de mûriers non pollués, et de générer du revenu pour des petites exploitations agricoles locales et, par conséquent, pour des milliers de familles. Notre objectif est de poursuivre notre soutien à la filière, permettant de protéger la biodiversité végétale de ces régions, en y associant un revenu pérenne pour les fermiers.

3 Engagements volontaires au-delà de la sphère d'influence économique d'Hermès :

Lien avec les engagements communs : 1 (stratégie) ; 2 (dialogue parties prenantes) ; 6 (solutions fondées sur la nature) ; 7 (dialogue avec les pouvoirs publics) ; 8 (sensibiliser et former les collaborateurs) ; 9 (mobiliser des ressources) ; 10 (rendre compte).

Entreprise responsable, Hermès prend en charge volontairement des sujets liés à la biodiversité, au-delà de ses activités.

La Fondation d'Entreprise Hermès contribue à de nombreux projets liés à la biodiversité et a pour objectif de poursuivre son action dans ce domaine. Elle soutient aussi un projet de grande ampleur en Afrique et en partenariat avec le WWF : Traffic/ AfricaTwix. Ce projet a pour objectif d'améliorer la lutte contre le braconnage, le trafic et le commerce illégal d'espèces protégées en Afrique, au travers de la mise en place d'outils informatiques de dialogue entre les différentes autorités des pays concernés. La Fondation continuera à appuyer ce projet.

Livelihoods : Hermès est actionnaire depuis 2012 du fonds Livelihoods (LH) qui vise à améliorer durablement les conditions de vie de communautés défavorisées en développant des projets à très large échelle et qui ont un réel impact contre le changement climatique (www.livelihoods.eu).

Les investissements sont réalisés dans trois types de projets (écosystèmes, agroforesterie, énergie), en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Le fonds réunit 10 partenaires⁽¹⁾ autour de ces projets, pour une période de 20 ans.

Au total, le fonds Livelihoods va contribuer à la replantation de 130 millions d'arbres, dont 18 000 hectares de mangrove (Casamance, delta du Gange, Sumatra) et 34 000 hectares en agroforesterie (Andhra Pradesh, Guatemala, Kenya). Hermès va poursuivre son engagement dans le fonds Livelihoods sur les projets actuels, mais aussi au travers de la création d'un nouveau fonds encore plus ambitieux initié en décembre 2017, et dont les effets sur la biodiversité seront significatifs.

(1) Danone, Schneider Electric, Crédit Agricole S.A, Michelin, Hermès, SAP, Groupe Caisse des Dépôts, La Poste, Firmenich, Voyageurs du Monde.